



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) GOP 1M0

Le 8 novembre 2022

Extrait du Procès-Verbal  
Résolution 288-2022

Province de Québec  
MRC Arthabaska  
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 7 novembre 2022 à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc Saint-Valère Québec.

Sont présents :

Monsieur Guy Dupuis	siège 1
Monsieur Jacques Pépin	siège 2
Monsieur Éric Morissette	siège 3
Madame Nadia Hébert	siège 4
Madame Joséane Turgeon	siège 5
Madame Claudia Quirion	siège 6

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

### VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

**ATTENDU** la transmission d'un dernier avis, par courrier régulier, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures et impayées;

**ATTENDU QUE** la prochaine procédure prescrite par la loi pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes foncières et scolaires exige du Conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

Noms des propriétaires, la désignation de l'immeuble, la somme totale des taxes impayées;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut, selon la loi, publier lesdits noms, adresses et montants sur son site Internet et journaux locaux sans autres avis;

En conséquence,  
il est proposé par madame Nadia Hébert  
appuyé par monsieur Éric Morissette  
et résolu,

**QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Valère autorise la vente pour défaut de paiement de taxes des propriétés qui se retrouvent sur la liste mentionnée (Annexe 1) et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Valère désigne madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur Marcel Normand, maire, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 8 juin 2023.

Adopté à l'unanimité  
Copie conforme

Donné à Saint-Valère, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.

  
Carole Pigeon

Directrice générale et  
Greffière-trésorière